

Service Transport Pause Méridienne 2018 /2019

Communes de Marsac, Sarniguet, Tostat,
Ugnouas et Villenave-près-Marsac

NOM de l'ELEVE : **PRENOM :**

Né(e) le : / / Sexe (1) : ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse : (N° de rue, Quartier, Lieu-dit...) :

.....

REPRESENTANT LEGAL de l'ELEVE (1) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

NOM et PRENOM :

Adresse * :

*A indiquer seulement si elle est différente de celle de l'élève

N° de Téléphone : - Domicile : - Portable Père :

- Courriel :@..... - Portable Mère :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ EN 2018 / 2019 :

Ecole (1) :

☐ Marsac

☐ Sarniguet

☐ Tostat

Classe (1) :

☐ TPS

☐ PS

☐ MS

☐ GS

☐ CP

☐ CE1

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

Points d'arrêts :

Circuit Aller AVANT LE REPAS	Point de montée (1) : ☐ SARNIGUET – Ecole ☐ MARSAC – Ecole ☐ TOSTAT – Ecole	Point de descente (1) : ☐ TOSTAT – Ecole/Cantine ☐ VILLENAVE-près-MARSAC-Centre ☐ MARSAC – Ecole ☐ SARNIGUET – Ecole
Circuit Retour APRES LE REPAS	Point de montée (1) : ☐ SARNIGUET – Ecole ☐ VILLENAVE-près-MARSAC-Centre ☐ MARSAC – Ecole ☐ TOSTAT – Ecole/cantine	Point de descente (1) : ☐ TOSTAT – Ecole ☐ MARSAC – Ecole ☐ SARNIGUET – Ecole

(1) Cocher une case

A NOTER :

Les élèves des écoles de MARSAC, SARNIGUET et TOSTAT sont conduits tous les midis à la cantine scolaire de TOSTAT pour y déjeuner. Les enfants peuvent aussi être déposés à des points d'arrêts précis pour regagner leur domicile. **L'inscription de votre enfant pour l'utilisation de ce service est obligatoire.** A défaut, celui-ci pourra se voir l'accès au bus refusé. Une carte de transport lui sera remise courant du mois de septembre 2018.

IMPORTANT :

Une accompagnatrice est présente dans le bus sur une portion du trajet qui achemine les enfants de leur école vers la cantine et de la cantine vers leur école :

Pour le trajet aller, (avant le repas)

↪ **une accompagnatrice est présente** : école de Sarniguet-> école de Marsac -> école/cantine de Tostat

↪ La suite du trajet : Villenave près Marsac/Centre -> Marsac école -> Sarniguet école s'effectue **sans accompagnatrice**. Les enfants de maternelle ne pourront donc pas être transportés sur cette portion de trajet.

Pour le trajet retour, (après le repas)

↪ Le début du trajet : Sarniguet école -> Villenave près Marsac/centre -> Marsac école, s'effectue **sans accompagnatrice**. Les enfants de maternelle ne pourront donc pas être transportés sur cette portion de trajet.

↪ **une accompagnatrice est ensuite présente** : Cantine /école de Tostat -> école de Marsac
-> école de Sarniguet

Facturation forfait périscolaire par trimestre :

- 1 enfant : 15 € par trimestre
- 2 enfants : 25€ par trimestre
- A partir de 3 enfants : 30€ par trimestre

→ Le forfait s'applique dès l'entrée en garderie du matin et du soir ; si présence en pause méridienne et sur inscription au ramassage scolaire du midi.

Date limite de Dépôt : vendredi 07 septembre 2018

Par voie postale ou Mail :

Communauté de Commune Adour Madiran - Pôle des services publics

1 Place du Corps Franc Pommies, 65500 Vic-en-Bigorre

☎ 05.62.31.68.84 ; service.enfance@adour-madiran.fr

A compter de la rentrée : à la garderie / cantine de TOSTAT

ENGAGEMENT :

Je soussigné(e)..... représentant légal de l'enfant
certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des informations précisées ci-dessus et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements signifiés sur le recto du formulaire.

Date et signature,